CF 63h

Une habitation accessible dès la conception – la sécurité-incendie à la maison

LA CONCEPTION UNIVERSELLE

Des personnes de toutes tailles et de tous âges habitent et visitent nos résidences. Il s'agit tantôt d'enfants en bas âge, tantôt de personnes âgées dont les facultés et les habiletés changent constamment. Le temps passe, les enfants grandissent et nous vieillissons. Des ménages accueillent de nouveaux membres et nos besoins en matière de logement évoluent. Une habitation conçue et construite en fonction des principes de la conception universelle sera plus sûre et mieux adaptée aux besoins des occupants d'âge et d'habiletés divers qui y vivent ainsi qu'à ceux de leurs visiteurs.

Selon la philosophie de la conception universelle, votre maison doit offrir le confort, être agréable et sécuritaire, et pouvoir être utilisée par tous les membres de votre famille, que ce soit vos enfants, vous ou votre conjointe ou conjoint, vos parents âgés ou une personne handicapée. La planification en cas d'incendie et de situations d'urgence et la réduction des risques d'accident assurent la sécurité de votre habitation et de votre famille.

RÉPONDRE À VOS BESOINS

Chaque année, de nombreuses personnes sont blessées ou s'exposent à des blessures parce qu'elles n'ont pas pris le temps de réfléchir à ce qu'elles feraient en cas d'urgence. Or, vous pouvez adopter bien des mesures simples et rapides pour prévenir les incendies à votre domicile et vous pouvez planifier comment agir en cas d'incendie ou de situation d'urgence.

Malheureusement, selon le commissaire des incendies de l'Ontario (2008), les personnes handicapées et les personnes âgées sont plus susceptibles d'être blessées dans un incendie que les autres membres de la population. C'est souvent parce qu'elles sont incapables de procéder à une évacuation des lieux par elles-mêmes, qu'elles ne peuvent entendre l'alarme ou qu'elles n'ont pas préparé un plan de sécurité-incendie.

L'encadré intitulé « Principes de la conception universelle », à la page 13, résume les éléments clés de la conception universelle.

Dans ce document, les termes en caractères **gras** sont définis dans le « Glossaire » de la page 12.

Il vous incombe de planifier votre sécurité personnelle.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

Examinez vos besoins lorsque vous devez faire face à une situation d'urgence

- Pouvez-vous entendre l'avertisseur d'incendie dans toutes les pièces de la maison?
- Savez-vous ce que vous devriez faire en cas d'incendie?
- Avez-vous installé des détecteurs de fumée et des alarmes incendie adéquats?
- Êtes-vous capable d'évacuer les lieux par vous-même?
- Si vous avez besoin d'aide pour évacuer les lieux, avez-vous pris les mesures nécessaires?
- Est-ce que vous et tous les membres de votre famille savez quoi faire en cas d'urgence?
- Avez-vous préparé un plan de sécurité-incendie?
- Avez-vous besoin d'un système d'alimentation de secours pour assurer le fonctionnement d'un ascenseur résidentiel ou d'un ventilateur?
- Êtes-vous capable de communiquer facilement en situation d'urgence?

PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ-INCENDIE

Communiquez avec votre service d'incendie

- Certains services d'incendie tiennent un registre des personnes qui ont besoin d'aide additionnelle en cas d'incendie. Vérifiez si votre service d'incendie possède un tel registre.
- Expliquez votre situation personnelle à votre service d'incendie et demandez de l'aide pour élaborer votre propre plan de sécurité-incendie.
- Discutez avec votre service d'incendie des meilleures façons de communiquer en situation d'urgence.

> Êtes-vous inscrit auprès de votre service d'incendie? Certains services d'incendie tiennent un registre des personnes qui ont besoin d'aide additionnelle en cas d'urgence.

Tenez compte de vos capacités

Tenez compte des capacités des membres de votre famille et de vos invités et demandez-vous comment elles peuvent influer sur leur aptitude à communiquer et à évacuer votre maison en cas d'urgence. Les bébés et les jeunes enfants dépendent des adultes pour assurer leur sécurité. Les personnes ayant une incapacité temporaire, comme des fractures aux membres, sont souvent incapables de se déplacer rapidement et les personnes âgées ont de moins en moins d'assurance et sont plus facilement désorientées. Nous vivons tous des changements dans nos vies, et certains d'entre eux peuvent avoir des incidences sur la façon dont on répond à nos besoins en sécurité-incendie.

Installez des dispositifs d'alarme appropriés

Chaque maison doit posséder des détecteurs de fumée. Votre service d'incendie peut vous conseiller sur les meilleurs types de détecteurs et sur l'endroit où les installer.

Si vous êtes une personne sourde ou malentendante, sachez qu'il existe maintenant des détecteurs de fumée et d'incendie qui, lorsqu'ils se déclenchent, émettent un bruit intense et un signal lumineux clignotant. Ces appareils peuvent être installés partout dans votre maison. Par contre, s'il faut installer un détecteur de fumée ou d'incendie dans un endroit où il est probable qu'une personne atteinte d'une déficience auditive tombe endormie, il serait sage de choisir un dispositif de vibration ou un dispositif à lampe stroboscopique, dont les clignotements seront plus intenses.

Protégez votre maison contre les risques d'incendie

Le service d'incendie de votre région et le commissaire aux incendies de votre province offrent de l'information sur la façon de planifier une situation d'urgence. Ils conseillent notamment de :

- toujours avoir un extincteur facilement accessible
- maintenir les poêles et les foyers propres et en bon ordre
- maintenir les trajets d'évacuation dégagés
- prévoir deux trajets d'évacuation
- ne pas surcharger les prises électriques

Si vous êtes une personne à mobilité réduite ou ayant une incapacité, vous devrez peut-être prendre les précautions additionnelles qui suivent.

Si vous êtes une personne aveugle ou malvoyante :

- maintenez votre aire de cuisson bien en ordre et non encombrée
- maintenez vos couloirs et corridors dégagés

Si vous êtes une personne à mobilité réduite :

- concevez votre cuisine de manière à ne pas devoir vous étirer au-dessus de la cuisinière pour atteindre les commandes ou ouvrir une armoire
- installez un extincteur à un endroit facile d'accès
- installez une prise électrique à l'avant du comptoir pour y avoir facilement accès

Avez-vous au moins deux trajets d'évacuation qui vous permettront de sortir facilement de votre maison et de vous rendre à un endroit sécuritaire pour appeler le service d'incendie?

Si vous avez une mémoire défaillante ou des restrictions cognitives :

- enregistrez le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (souvent le 9-1-1) ou le numéro du service d'incendie dans votre appareil téléphonique
- préparez votre plan de sécurité incendie, mettez-le par écrit et conservez-le dans un endroit où vous pourrez le trouver en cas d'urgence.

Planifiez les communications

Il est important de savoir à l'avance qui appeler en situation d'urgence, et comment le faire. Presque toutes les régions du Canada sont maintenant desservies par le numéro 9-1-1 par lequel les appels sont acheminés directement aux services d'incendie, d'ambulance et de police. Toutefois, si vous n'avez pas accès au service 9-1-1, affichez les numéros de téléphone du service d'incendie près de votre téléphone.

Si vous avez de la difficulté à composer le numéro, vous pourriez envisager l'achat d'un téléphone programmable. Certains appareils réagissent à des commandes vocales, ce qui permet de composer par la voix si le numéro est déjà programmé et sauvegardé. Ces téléphones conviennent particulièrement aux personnes qui ont un usage très limité de leurs bras.

Il est parfois plus difficile de communiquer rapidement et efficacement en situation d'urgence. Les personnes susceptibles d'éprouver de la difficulté à expliquer les détails d'une urgence ou d'avoir des troubles d'élocution devraient préenregistrer un message d'urgence avec leur nom et leur adresse. Il est toujours utile de planifier à l'avance. Les téléphones programmables et les téléphones portables sont utiles, tout comme les **systèmes domotiques** qui composent automatiquement le numéro du service d'incendie lorsque le détecteur de fumée est déclenché. Consultez la publication *Une habitation accessible dès la conception – domotique* de la collection « Votre maison » de la SCHL pour de plus amples renseignements.

Certains téléphones sont munis de boutons d'appel d'urgence. Les personnes malentendantes devraient avoir des téléphones avec amplificateur de son partout dans leurs maisons. Les personnes sourdes ou ayant des difficultés d'élocution devraient avoir un téléscripteur ou téléimprimeur (TTY) ou un système de messagerie texte qui leur permettront de dactylographier leur message ou de faire parvenir un message préenregistré au service 9-1-1, en cas d'urgence. Communiquez avec votre service d'incendie pour confirmer les procédures à suivre concernant les appels TTY. Prenez soin toutefois de composer le numéro administratif et non pas le numéro d'urgence.

> Si votre capacité de communiquer en situation d'urgence est limitée de quelque façon, il est recommandé de discuter de vos besoins en communication avec le service d'incendie de votre région et votre service d'urgence.

Par ailleurs, les personnes qui ont des déficiences cognitives trouveront peut-être utile d'avoir un téléphone qui associe des photographies à des numéros.

Enfin, les personnes âgées qui ont besoin de pouvoir communiquer en cas de chute ou d'urgence devraient envisager d'adhérer à un service de réponse d'urgence et de

se procurer un **système de surveillance individuelle**, comme un pendentif ou un bracelet, qui permet d'appeler à l'aide en appuyant sur un bouton. Ce système et ce service de surveillance sont particulièrement utiles pour les personnes âgées qui vivent seules.

Notez que les systèmes téléphoniques IP n'offrent pas tous la possibilité de composer le 9-1-1. Vérifiez également si votre fournisseur de téléphonie mobile offre le service 9-1-1.

Déterminez vos trajets d'évacuation

L'évacuation est la stratégie de sécurité-incendie la plus courante. Il est important de déterminer à l'avance vos trajets d'évacuation en cas d'urgence. Tout le monde doit quitter le domicile, y compris les personnes à mobilité réduite. Aucune technique d'évacuation ne convient à tout le monde; les personnes qui requièrent de l'assistance ont des besoins, des capacités et des niveaux d'endurance et de tolérance différents. Avant que ne survienne une situation d'urgence, vous devez réfléchir à votre capacité d'évacuer les lieux en fonction de vos habiletés et de vos limitations.

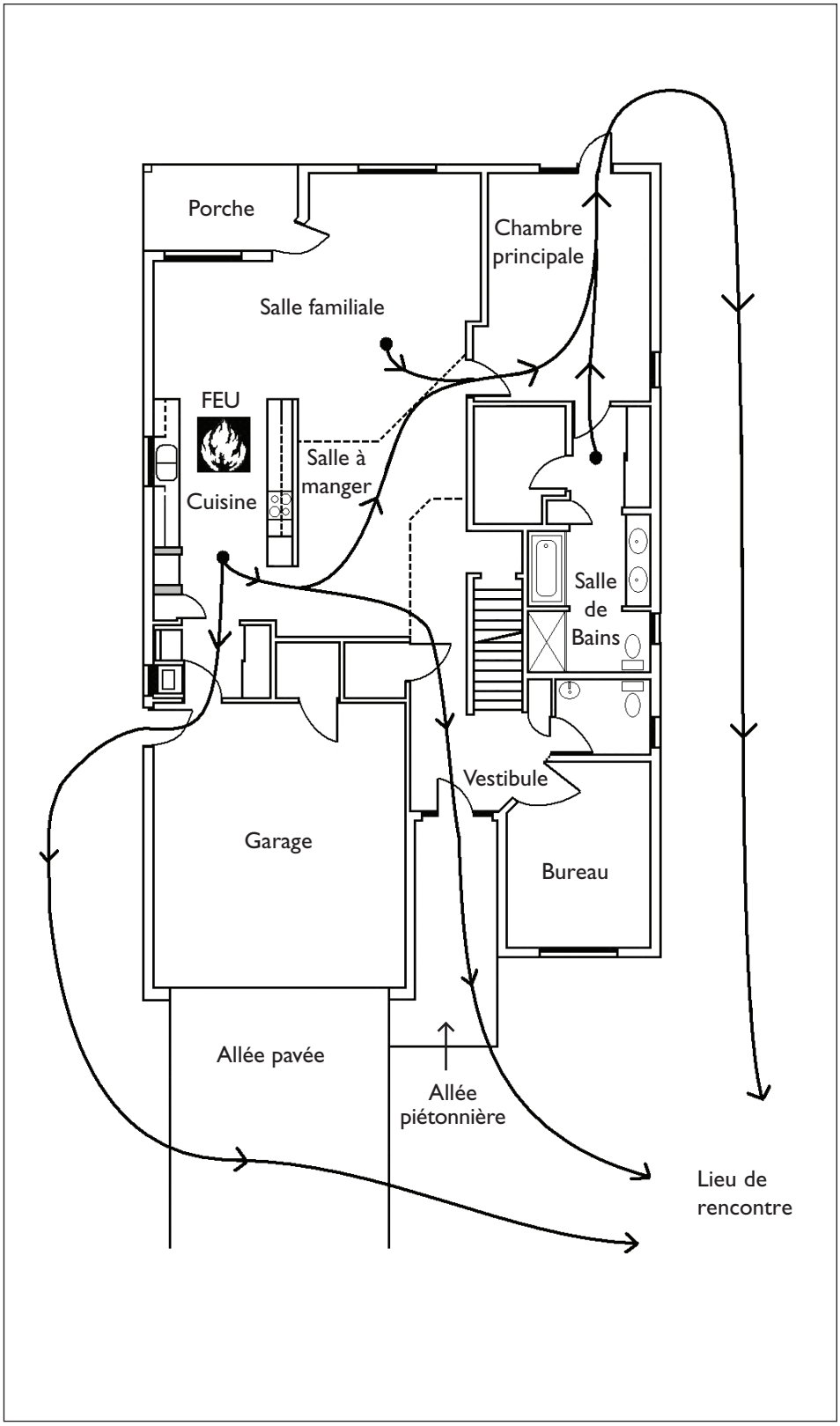

Dessin : DesignAble Environment Inc.

Figure 1 Trajets d'évacuation en cas d'incendie

Votre stratégie d'évacuation devrait tenir compte du fait que vous vivez seul ou non, qu'il y a de l'aide à proximité ou non, que vous vivez dans une maison ou dans un appartement, et de votre niveau d'autonomie et de mobilité. Votre plan d'évacuation devrait être élaboré en collaboration avec votre service d'incendie, le gestionnaire de votre immeuble (s'il y a lieu) et les membres de votre famille, y compris les personnes à mobilité réduite.

Si vous avez au moins deux trajets d'évacuation, vous pourrez toujours sortir de votre maison en sécurité (voir la figure 1). Les trajets doivent être éloignés l'un de l'autre pour qu'il soit possible d'en utiliser au moins un en cas d'incendie. L'un de ces trajets doit être l'entrée principale accessible. L'autre devrait être une **voie d'évacuation accessible** ayant des éléments qui répondent à vos besoins particuliers, comme une main courante ou une rampe.

Si vous avez un élévateur résidentiel, vérifiez s'il peut servir en situation d'urgence et s'il peut fonctionner avec un système d'alimentation de secours en cas de panne d'électricité. Consultez le feuillet documentaire *Alimentation de secours pour les maisons* de la collection « Votre maison » pour de plus amples renseignements.

De nombreuses municipalités exigent qu'il y ait deux trajets pour sortir de la maison. La porte d'entrée accessible du garage et un parcours menant à une terrasse extérieure sont des trajets d'évacuation acceptables pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. Par ailleurs, certaines municipalités ne permettent pas d'aménager la chambre d'une personne en fauteuil roulant dans un sous-sol, car cette personne n'aurait alors qu'un seul trajet d'évacuation. Vérifiez les exigences de votre municipalité ou du code du bâtiment provincial à ce sujet.

Faites un exercice d'évacuation

Tout le monde devrait participer à un exercice d'évacuation en situation d'urgence. C'est tout à fait logique. Faites-en un événement annuel, car certains membres de la famille grandissent, d'autres prennent de l'âge et les ménages accueillent de nouveaux membres.

Examinez tous les aspects de votre **plan d'évacuation** et prévoyez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre domicile.

STRATÉGIES POUR ÉVACUER VOTRE MAISON

Si vous êtes une personne à mobilité réduite et que vous pouvez marcher, mais ne pouvez quitter les lieux à la même vitesse que les autres, votre service d'incendie vous conseillera peut-être d'attendre que la majorité des personnes soient sorties avant d'évacuer.

Si vous êtes incapable d'évacuer les lieux par vous-même, vous devriez prévoir comment vous obtiendrez de l'aide. Certaines stratégies d'évacuation sont décrites ci-dessous :

Le système de jumelage

Le système de jumelage associe une personne à un membre de sa famille, des amis ou des voisins prêts à l'aider en cas d'urgence. Chaque personne doit pouvoir compter sur au moins un ou deux « jumeaux » qui seront disponibles dans les situations d'urgence.

Lorsque survient une situation d'urgence, la personne et son jumeau doivent se rencontrer

à l'endroit qu'ils auront préalablement déterminé. Selon la nature de l'urgence et l'emplacement de l'incendie, le service d'incendie ou le jumeau pourra être responsable d'aider à l'évacuation.

On suggère aux personnes atteintes de diverses incapacités, aux personnes âgées et à celles à mobilité réduite de recourir au système de jumelage.

Guidage

Si vous êtes une personne âgée, si vous avez une légère incapacité physique ou encore si vous êtes une personne aveugle, vous souhaiterez peut-être que l'on vous guide à l'extérieur de votre domicile ou de votre immeuble d'habitation. Vous devriez alors faire part de vos préférences au gestionnaire de l'immeuble, à vos « jumeaux » ou aux autres personnes susceptibles de vous aider, avant que ne survienne une situation d'urgence. Faites un exercice d'évacuation avec ces personnes pour être à l'aise et savoir à quoi vous attendre en cas d'urgence.

Les techniques d'assistance et de soutien conviennent bien aux personnes à mobilité ou agilité réduite et qui se sentent plus stables lorsqu'elles se tiennent au bras de quelqu'un. Votre guide préférera peut-être tenir lui-même votre bras, ce qui vous offrira un plus grand équilibre et un meilleur soutien. Si vous utilisez des béquilles, une cane ou un ambulateur (« marchette »), veillez à ce que votre guide les apporte au moment de votre évacuation.

Si vous êtes une personne aveugle ou malvoyante, vous devriez expliquer clairement comment vous souhaitez que l'on vous aide. La meilleure méthode est de tenir le bras de votre guide. Ainsi, vous pouvez anticiper ses mouvements selon son changement de position et de direction (voir la figure 2). Il est important que le guide vous avertisse verbalement de la présence de marches ou d'obstacles, en disant clairement, par exemple, « attention, il y a une marche à monter ».

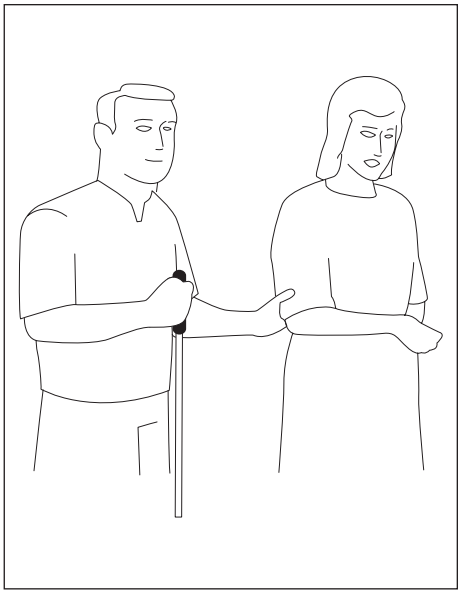

Figure 2 Technique de guidage – tenir le coude

Utilisation d'un fauteuil roulant pour l'évacuation par un escalier

Si vous utilisez un fauteuil roulant et préférez rester dans votre fauteuil, ce peut être la méthode d'évacuation la plus facile. Toutefois, si vous utilisez un fauteuil motorisé ou un cyclomoteur, cette méthode d'évacuation ne sera pas pratique, car ces appareils sont trop lourds et encombrants.

Si vous utilisez votre fauteuil roulant comme accessoire d'évacuation, il est très important de pratiquer la technique que vous utiliserez et de participer aux exercices avec les personnes qui vous aideront.

Personne ne devrait tenter de transporter une personne en fauteuil roulant dans des escaliers, même avec un ou des coéquipiers, à moins d'être certain de pouvoir supporter le poids de la personne et du fauteuil. Un porteur devra alors se placer à l'arrière du

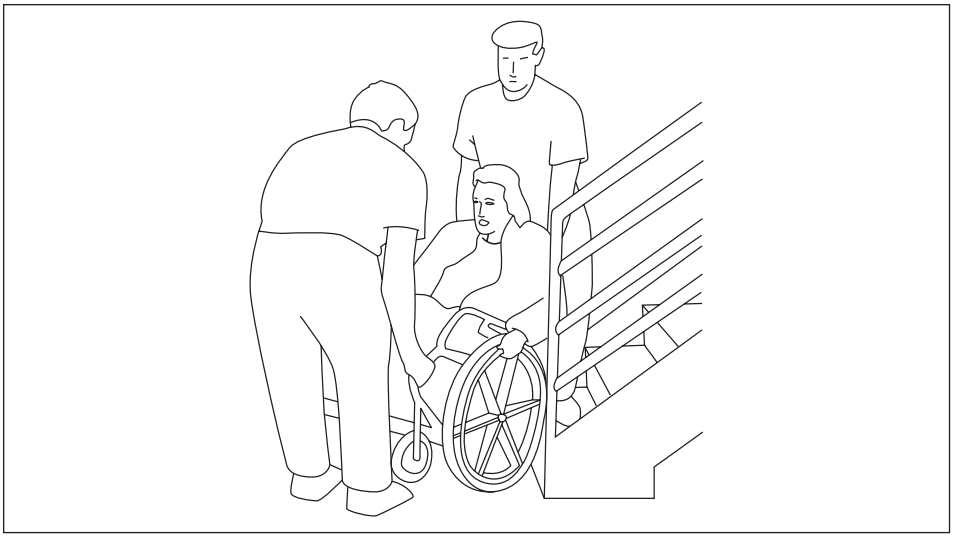

Figure 3 Utilisation d'un fauteuil roulant dans un escalier

Dessin : Philip Dion

Figure 4 Technique du transport sur le dos

fauteuil et au moins un autre à l'avant. Celui qui est à l'arrière doit tenir les poignées et pencher légèrement le fauteuil vers l'arrière. Celui qui guide et soutient le fauteuil à l'avant devra agripper les parties solidement fixées au cadre principal (voir la figure 3). Il est important que la personne assise dans le fauteuil et ses porteurs sachent clairement à quel endroit agripper le fauteuil, car plusieurs parties sont amovibles.

Accessoires d'évacuation

Si vous êtes une personne à mobilité ou agilité réduite, mais que vous n'utilisez pas un fauteuil roulant, si vous ne vous sentez pas en sécurité pour évacuer les lieux en fauteuil roulant ou si vous utilisez un fauteuil roulant motorisé, vous devrez peut-être songer à utiliser un appareil ou un accessoire fonctionnels comme un **système de surveillance individuelle** ou un accessoire d'évacuation. Certains accessoires d'évacuation ont été conçus spécialement pour être utilisés dans les escaliers.

Voir la section sur les « Appareils et accessoires fonctionnels » à la page 10 pour un supplément d'information.

Techniques de transfert et de transport

Si vous êtes incapable de quitter les lieux par vous-même et que vous n'avez pas accès à un dispositif fonctionnel d'évacuation, il faudra peut-être que l'on vous transporte. Il existe diverses techniques à cette fin.

Une personne ne devrait en porter une autre qu'en situation d'extrême urgence, car le porteur risque de blesser la personne portée qui a une incapacité ou qui est âgée et plus fragile. Il peut cependant arriver que ce soit la seule option disponible.

Le transport sur le dos (voir la figure 4) est souvent le mode préféré des porteurs, à moins que la personne à transporter n'ait pas de force dans les bras ou qu'elle soit suffisamment légère pour qu'il soit plus facile de la porter autrement.

Le transport à bras (voir la figure 5) convient mieux pour les personnes petites ou légères. C'est la méthode que l'on préfère souvent dans les évacuations d'urgence, mais elle est plus difficile et risquée pour le sauveteur.

La traînée sur une couverture (voir la figure 6) est une méthode facile à utiliser dans les appartements et les maisons d'un seul étage. Il suffit d'avoir une couverture. Le sauveteur place la personne sur cette couverture et la tire sur le sol.

Dessin : Philip Dion

Figure 5 Technique du transport à bras

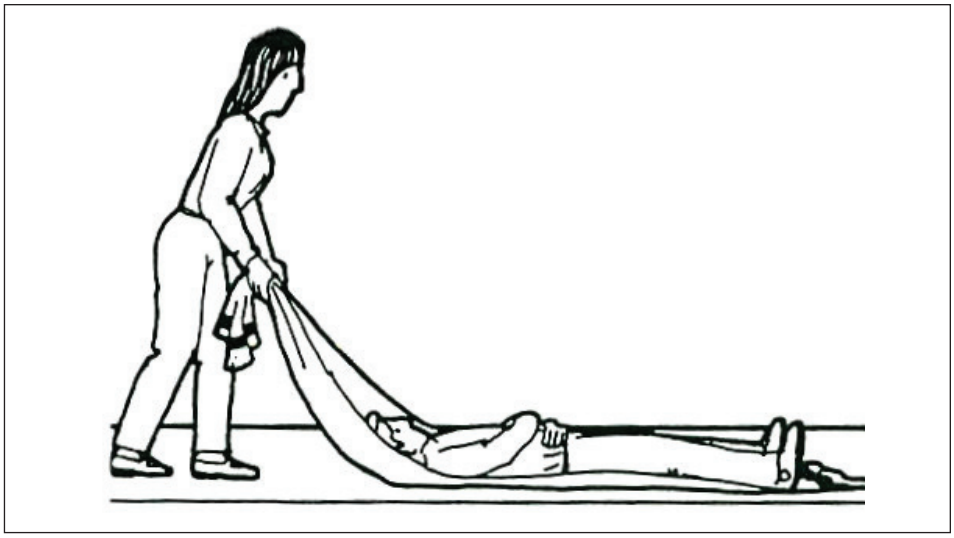

Dessin : Philip Dion

Figure 6 Technique de la traînée sur une couverture

RÉSIDENTS DE TOURS D'HABITATION

Collaboration avec les gestionnaires d'immeubles

La plupart des codes d'incendie provinciaux ou municipaux exigent que les immeubles de grande hauteur aient des plans de sécurité-incendie. Ces plans prévoient généralement que l'exploitant du bâtiment dresse une liste de tous les résidents ayant des incapacités ou à mobilité réduite susceptibles d'éprouver des difficultés lors d'une évacuation en cas d'incendie ou en situation d'urgence.

Si vous vivez dans une tour d'habitation et que vous avez une limitation d'activités qui vous empêcherait d'évacuer votre logement de manière autonome, ou si vous avez besoin d'une assistance quelconque, communiquez avec le gestionnaire de votre immeuble pour mettre au point un plan d'évacuation adapté à vos besoins et à vos capacités. Par la suite, assurez-vous de le pratiquer avec le personnel de l'immeuble et vos « jumeaux ». Vous saurez ainsi que vous pourrez obtenir l'assistance nécessaire au moment où vous en aurez besoin.

Protection sur place

La stratégie de « protection sur place » demande que les occupants restent dans leur immeuble durant une urgence.

> Le gestionnaire de votre immeuble sait-il si vous avez besoin d'aide en cas d'urgence et de quelle manière vous aider?

Ils peuvent utiliser une zone de refuge ou une zone de sécurité ou, si leur appartement a un degré de résistance au feu adéquat, être priés d'y rester. Certains services d'incendie demandent aux résidents d'immeubles de grande hauteur de rester dans leur logement, qu'ils aient ou non des incapacités, jusqu'à ce qu'ils soient avisés qu'il y aura évacuation. Il est toujours important de discuter de cette question avec le service d'incendie.

Zones de refuge

Les zones de refuge ou les zones de sauvetage sont des endroits cotés pour leur résistance au feu où une personne incapable de quitter les lieux par elle-même peut attendre de l'aide en toute sécurité. Certains codes du bâtiment exigent que les zones de refuge soient desservies par une sortie ou un ascenseur de pompiers, qu'elles soient signalées par le symbole d'accès universel (le symbole couramment utilisé pour désigner un espace de stationnement accessible) et qu'elles soient dotées d'un système de communication.

Les balcons sont parfois considérés comme des refuges acceptables.

Ascenseurs

L'utilisation de l'ascenseur sécuritaire est une stratégie à envisager pour les personnes qui habitent dans une tour d'habitation. Bien que des affiches recommandent de ne pas utiliser l'ascenseur en cas d'urgence, certains plans de sécurité incendie prévoient son utilisation sous la supervision des pompiers.

Les ascenseurs de pompiers comprennent une gaine distincte et sont conçus pour assurer une protection accrue contre le feu, la fumée, l'eau et les pannes de courant. La possibilité de les utiliser doit faire l'objet de discussion avec le gestionnaire de l'immeuble et le service d'incendie.

APPAREILS ET ACCESSOIRES FONCTIONNELS

Les aides techniques et les appareils et accessoires fonctionnels à l'intention des personnes à mobilité réduite sont conçus pour les aider en situation d'urgence et pour assurer leur évacuation de la manière la plus rapide, sécuritaire et facile possible.

Les téléavertisseurs, les alarmes à lampe stroboscopique, les dispositifs à vibration placés sous l'oreiller et les systèmes de communication intégrés permettront aux personnes sourdes ou malentendantes d'être informées du déclenchement d'une alarme et des instructions d'évacuation.

Les chaises d'évacuation et les rampes portatives faciliteront l'évacuation des personnes à mobilité réduite.

Pour des renseignements sur certains appareils de domotique susceptibles de contribuer à la sécurité incendie, veuillez consulter le feuillet *Une habitation accessible dès la conception – domotique* de la collection « Votre maison » de la SCHL.

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Livres

Betty Dion Enterprises Ltd. (2004). *Fire Safety for People with Disabilities—A Public Educator's Guide*. Ottawa (Ontario), Canada : Association canadienne des paraplégiques.

Province de l'Ontario. (2007). *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers.* (Ontario), Canada : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Consulté le 15 décembre 2009 à l'adresse http://www.emergencymanagementontario.ca/stellent/idcplg/webdav/Contribution%20Folders/emo/documents/Disability%20Guide_FR.pdf

Richardson, K. (n. d.). *La sécurité incendie dans les tours d'habitation.* Ottawa (Ontario), Canada : Ontario Association of Architects et la SCHL. Consulté le 15 décembre 2009 à l'adresse http://www.schl.ca/fr/prin/coco/toenha/peinar/upload/La-securite-incendie-dans-les-tours-d-habitation.pdf

Sites Web

Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario – Organismes réglementaires provinciaux ou d'état dans le domaine de l'incendie (mai 2010)
http://www.ofm.gov.on.ca/french/resources/firelink/page1.asp

Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie (mai 2010)
www.firesafetycouncil.com

National Fire Protection Association (mai 2010)
– en anglais seulement
www.nfpa.org
Tapez « People with disabilities » dans la case de recherche.

SCHL – Les cas d'urgence (mai 2010)
http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/caur/index.cfm

U.S. Fire Administration—Fire Safety for People with Disabilities (mai 2010)
– en anglais seulement
http://www.usfa.dhs.gov/citizens/disability/

Glossaire

Plan d'évacuation : un plan d'évacuation en cas d'urgence que vous avez pratiqué pour assurer votre sécurité et qui comporte au moins deux trajets d'évacuation.

Système de surveillance individuelle : un système qui permet à son utilisateur d'aviser une entreprise de surveillance ou une personne préalablement identifiée d'une situation d'urgence, en appuyant sur le bouton d'un pendentif ou d'un bracelet.

Système domotique : un système qui peut servir à contrôler certains éléments de votre environnement résidentiel, dont l'éclairage, les systèmes mécaniques, les systèmes de sécurité à domicile, les systèmes mécaniques d'entrée, les appareils électroménagers, les téléphones, les systèmes informatisés et les systèmes de sécurité.

Voie d'évacuation accessible : un trajet d'évacuation accessible et facile à utiliser pour les personnes à mobilité réduite. Il est plat, stable et ne comporte pas d'escalier ni de marches.

Principes de la conception universelle

Par conception universelle, on entend :

« La conception de produits et d'environnements qui peuvent être utilisés par toutes les personnes, dans la plus grande mesure possible, sans devoir recourir à des adaptations ou à des conceptions spécialisées. »

Ce concept est une philosophie en constante évolution.

Principe 1 – Utilisation équitable

Le principe consiste à donner un accès équitable à tous, d'une manière digne et intégrée. Il implique une conception qui plaît à chacun et qui procure un même niveau de sécurité à tous les utilisateurs.

Principe 2 – Flexibilité de l'utilisation

Ce principe suppose que le concepteur de l'habitation ou du produit a tenu compte d'une vaste gamme de préférences et d'habiletés individuelles pour la totalité du cycle de vie des occupants.

Principe 3 – Simplicité et intuitivité

L'aménagement et la conception de l'habitation et des appareils doivent être faciles à comprendre, peu importe l'expérience ou la capacité cognitive de l'utilisateur. Ce principe nécessite donc que les éléments de conception soient simples et qu'ils fonctionnent de manière intuitive.

Principe 4 – Perceptibilité de l'information

La diffusion d'information au moyen d'une combinaison de modes différents, qu'ils soient visuels, auditifs ou tactiles, permettra à chaque personne d'utiliser les éléments de l'habitation de manière efficace et en toute sécurité. Ainsi, ce principe encourage la transmission d'information faisant appel à tous les sens, tels que la vue, l'ouïe et le toucher, au moment d'interagir avec le milieu.

Principe 5 – Tolérance à l'erreur

Ce principe comprend une certaine tolérance à l'erreur qui minimise la possibilité d'obtenir des résultats indésirables. Il faut donc que le concepteur prévoie des caractéristiques à sécurité intégrée tenant compte des différentes façons dont toutes les personnes peuvent se servir de l'espace ou du produit en toute sécurité.

Principe 6 – Effort physique faible

Ce principe consiste à limiter la force, la résistance et la dextérité requises pour accéder aux espaces ou utiliser les commandes et les produits.

Principe 7 – Dimensions et espaces pour l'approche et l'utilisation

Ce principe vise l'espace nécessaire pour accéder aux lieux, à l'équipement et aux commandes. Les dimensions et les espaces calculés par le concepteur doivent donc permettre à tous les membres de la famille et aux visiteurs d'atteindre, de voir et de faire fonctionner tous les éléments de l'habitation, et ce, en toute sécurité.

Pour en savoir davantage sur les feuillets « Votre maison » et sur notre vaste gamme de produits d'information, visitez notre site Web à l'adresse www.schl.ca ou communiquez avec nous par téléphone au 1-800-668-2642 ou par télécopieur au 1-800-245-9274.

Publications payantes

Bâti-Flex^MC : le guide du professionnel	*N° de commande 61845*
Bâti-Flex^MC : un chez-soi adaptable	*N° de commande 61142*
Rénovation de la Maison saine^MC	*N° de commande 61151*

Publications gratuites

Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables	*N° de commande 63910*
*Feuillets « **Votre appartement** »*	
La sécurité-incendie	*N° de commande 65051*
*Feuillets « **Votre maison** »*	
Alimentation de secours pour les maisons	*N° de commande 60554*
Comment prévenir les chutes dans les escaliers	*N° de commande 63638*
Série « Une habitation accessible dès la conception »	
Les appareils	*N° de commande 65081*
Les cuisines	*N° de commande 65589*
Domotique	*N° de commande 65890*
Élévateurs et ascenseurs résidentiels	*N° de commande 65543*
Les espaces habitables	*N° de commande 66094*
Les lève-personnes résidentiels	*N° de commande 65545*
Les rampes d'accès	*N° de commande 65024*
Les salles de bains	*N° de commande 65687*
Types d'habitations et plans d'étages	*N° de commande 66096*
*Feuillets « **Le Point en recherche** »*	
Évaluation de l'exigence physique à monter des rampes d'accès en fauteuil roulant manuel	*N° de commande 63917*

©2010, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 21-10-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

66092